

diatée de bien des données qui auraient exigé une recherche fastidieuse. Le lecteur peut être certain des explications de Chauvet. Un nouvel apport intéressant aux éditions des *cartae*.

Jan DE GRAUWE

Gonzalo FERNÁNDEZ-GALLARDO JIMÉNEZ, *La supresión de los franciscanos conventuales de la Corona de Aragón en 1567*, dans *Archivo Ibero-Americano*, 60 (2000), p. 217-241.

Au terme de longues négociations avec les ambassadeurs de Philippe II, le pape Pie V, sous prétexte que leur façon de vivre scandalisait le peuple chrétien, obligea les conventuels d'Espagne (ils étaient environ 600) à fusionner avec les observants. Après avoir montré comment les choses se passèrent dans les trois principaux couvents (à Palma de Majorque, Barcelone et Saragosse), l'A. expose les véritables motifs de cette suppression: « el deseo de la Corte de Felipe II de controlar las ordenes religiosas que tenían más independencia de la Corona, los intereses de importantes e influyentes cortesanos [notamment l'observant Bernardo de Fresneda] y la urgencia de una reorganización general de la vida religiosa de sus reinos ». L'épisode, selon l'A., fut « uno de los episodios más tristes y menos edificantes de toda la historia franciscana ».

R. A.

Dáire KEOGH, *Edmund Rice, 1762-1844*. Dublin, Four Courts Press, 1996. 21,5 × 14 cm, 126 p. € 9,95; IEP 7,84; USD 14,95. ISBN 1-85182-211-9.

Bien qu'il ne s'agisse que d'une courte biographie, cet ouvrage introduit également aux conditions politiques et économiques dans lesquelles Rice grandit et fit fortune comme marchand. Rice vécut pendant une période importante du développement de l'Église catholique en Irlande, qui émergeait des restrictions et des tribulations de l'Ère pénale. Après la mort de sa femme, Rice utilisa ses ressources pour fonder des écoles et entra dans la vie religieuse en jetant les bases de la communauté qui deviendrait la Société des Frères chrétiens. L'ouvrage nous informe sur les principes qui les ont guidés, lui et ses successeurs, dans la pédagogie de leurs établissements. Le développement de son œuvre mit Rice en contact avec des personnalités politiques et ecclésiastiques importantes de son époque, comme O'Connell et le P. Matthew. Cet ouvrage montre comment Rice contribua fortement à la formation de la société irlandaise moderne.

Gregory CORCORAN

Antonella ROMANO, *La contre-réforme mathématique: constitution et diffusion d'une culture mathématique jésuite à la Renaissance (1540-1640)*. (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, 306). Rome, École française de Rome, 1999. 25 × 16 cm, XII-691 p. FRF 530. ISBN 2-7283-0568-4.

Premier ordre né de la Contre-Réforme, la Compagnie de Jésus s'est engagée, dès son origine, dans une activité éducative privilégiant l'enseignement, dont celui des mathématiques. Dans cette monographie exception-

nelle qui traite non pas de l'histoire des mathématiques, mais bien de celle de leur enseignement au sein de la Compagnie, l'A., faisant véritablement œuvre d'historien, s'attache à interroger non seulement les projets de la Compagnie de Jésus tels qu'ils peuvent transparaître dans les textes régulateurs émanant de Rome, mais aussi la variété de leurs mises en œuvre en terre de France; non pas seulement les contenus scientifiques des programmes d'enseignement, mais aussi les conditions sociales de production du savoir et les acteurs de ces productions. Une première partie (1540-1610) envisage « la question des mathématiques dans l'ancienne Compagnie et ses Collèges », retraçant la part réservée aux mathématiques dans le cursus philosophique via les *Constitutions* et la *Ratio studiorum*, puis l'instauration des mathématiques comme une discipline à part entière au *Collegio romano* grâce à Clavius. Avec la deuxième partie (seconde moitié du 16^e s.), intitulée « du centre romain à la périphérie française », le lecteur est invité à découvrir les spécificités locales de l'expérience française (et notamment bordelaise), contre une lecture centralisée des rapports entre le centre romain et la périphérie française qui se déclineraient simplement sur le mode de la norme et de son application. C'est d'ailleurs en raison de l'existence de ces spécificités locales que l'A. a préféré retenir, dans son titre, l'expression « culture mathématique jésuite » à celle, plus coercitive, de « science mathématique ». Poursuivant son enquête en terrain français, la troisième partie (première moitié du 17^e s.) nous invite à découvrir « le temps des chaires [de mathématiques] », lesquelles s'instaurent à la faveur d'une ère d'officialisation de la présence jésuite en France et grâce à l'entrée en vigueur de la dernière version de la *Ratio studiorum* (1603). Toujours claire, toujours érudite, toujours basée sur les sources, cette véritable somme intéressera au plus haut point les historiens de l'enseignement des mathématiques et ceux de la Compagnie de Jésus. Contre une certaine historiographie marquée par l'antagonisme radical entre défenseurs et opposants de cet ordre religieux, cette monographie contribue d'ailleurs, avec bonheur et sérénité, à « désenclaver » la Compagnie de Jésus pour la réintégrer dans notre patrimoine intellectuel commun.

Jean-François STOFFEL

Joris VAN EIJNATTEN, *Mutua Christianorum Tolerantia. Irenicism and Toleration in the Netherlands: the Stinstra Affair 1740-1745*. (Studi e testi per la storia della tolleranza in Europa nei secoli XVI-XVIII). Firenze, Leo S. Olschki. 1998. 22 × 14,5 cm, VIII-355 p. ITL 64.000. ISBN 88-222-4656-X.

La publication, en annexe de cet ouvrage, de deux textes: une pétition pour la liberté religieuse, écrite par Johannes Stinstra, prédicateur de la communauté mennonite de Harlingen et adressée en 1740 aux autorités civiles de Frise, et une allocution d'un de ses principaux adversaires, le théologien de Leyde Van den Honert, *De Mutua Christianorum tolerantia* (1745), est l'occasion de présenter un des plus importants débats sur la tolérance dans les Pays-Bas du 18^e s. Stinstra entend montrer que la contrainte en matière de conscience est contraire à la raison, à l'Écriture et aux lois de la République. La liberté de conscience, pour lui, comprend la liberté d'examiner librement l'Écriture, de prophétiser, d'être exempté de